GROUPE SUIVI BUDGETAIRE

DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

ASPIRATIONS, PREOCCUPATIONS DE LA SOCIETE CIVILE POUR LE DPBEP 2026

« Ne laisser personne de côté »

Février 2025

INTRODUCTION

L'accès aux données budgétaires est une condition nécessaire mais insuffisante pour améliorer le niveau de responsabilité des gouvernements dans la gestion efficiente et efficace des finances publiques. Pour parvenir à cette gestion, la transparence doit être accompagnée d'opportunités significatives pour la société civile et les citoyens de participer activement à la prise de décision et au suivi budgétaire. Pour répondre à cette recommandation de la loi organique relative aux lois de finances et des institutions internationales de surveillance budgétaire, le Ministère de l'Economie et des Finances implique les Organisations de la société civile (OSC) à certaines phases du processus budgétaire.

S'inscrivant dans cette optique, le Ministère de l'Economie et des Finances à travers la Direction Générale de l'Economie, invite les organisations de la société civile à exprimer les aspirations et les préoccupations des populations portées par elles dans le cadre de l'élaboration du Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP), gestion 2026.

Les OSC renouvellent leur remerciement aux autorités du Ministère de l'Economie et des Finances pour avoir honoré cette traditionnelle rencontre annuelle avec la DGE.

Le présent document, qui s'articule autour de trois points majeurs, est le fruit du travail collaboratif entre les organisations de la société civile tant au niveau national que local sous la coordination de l'Unité d'Analyse du Budget de Social Watch Bénin.

Les organisations ci-après ont contribué à l'élaboration du présent document au cours d'un atelier qui a servi de cadre aux réflexions et la consolidation a été réalisée par Social Watch. Il s'agit de Alcrer, Rifonga, CBO-EPT, PNUSS, CeRADIS, GSAT, le BACAR et CANEA.

I. EXPRESSION D'ASPIRATIONS DE LA SOCIETE CIVILE POUR LE DPBEP 2026-2028 AUTOUR DE TROIS GRANDES PRIORITES MACROECONOMIQUES

- **Croissance plus inclusive et génératrice d'emplois**

La croissance en 2026 doit viser à créer plus d'emplois et à améliorer les revenus des ménages au Bénin. Les OSC recommandent au gouvernement de :

- Augmenter l'investissement public dans des **secteurs à forte employabilité** (agriculture, industrie agroalimentaire, services numériques).
- Renforcer le développement des **programmes de formation technique et entrepreneuriale** alignés sur les besoins des entreprises et du marché du travail.

- **Réduction du coût de la vie et lutte contre l'inflation**

L'inflation des produits alimentaires et de l'énergie affecte le pouvoir d'achat des ménages. Les citoyen(ne)s aspirent à un panier de consommation plus accessible. Il s'avère nécessaire de :

- Soutenir **la production locale de produits de première nécessité** (riz, huile, sucre, produits vivriers etc.) pour réduire la dépendance aux importations.
- Stimuler la **production locale par l'exonération d'intrants agricoles et industriels** pour éviter les importations à coûts élevés.
- Soutenir les producteurs locaux de volailles par **des mesures fiscales encore plus incitatives** et rendre effectives celles en cours afin de réduire **les coûts de production et les prix de vente** aux consommateurs.
- Mettre en place des **mécanismes de régulation des prix et de contrôle des marges abusives** sur les marchés.
- Investir dans **l'amélioration des infrastructures de stockage et de transport** pour limiter les pertes agricoles et stabiliser les prix.

- **Résilience climatique et infrastructures durables**

Le Bénin est fortement exposé aux risques climatiques (inondations, sécheresses), qui impactent la production agricole et les infrastructures. Il est essentiel de poursuivre l'adaptation aux défis climatiques sans compromettre son développement. A cet effet, les OSC recommandent au gouvernement de :

- Renforcer les **infrastructures résilientes** (routes, ponts, bassins, énergie renouvelable) pour faire face aux aléas climatiques.
- Développer des **mesures fiscales incitatives pour les entreprises qui adoptent des pratiques durables**.
- Financer des **programmes de transition énergétique** afin de diversifier les sources d'électricité et réduire la dépendance aux importations (**notamment en réduisant les taxes sur les importations de matériels d'énergie renouvelable**).

En somme, **la société civile aspire à un Budget de l'Etat 2026 tourné vers un développement durable et inclusif avec :**

- ***plus d'investissements*** *pour créer des emplois et dynamiser le secteur privé,*
- ***des mesures concrètes*** *pour réduire le coût de la vie et protéger le pouvoir d'achat,*
- ***une diversification économique*** *pour limiter les dépendances extérieures,*
- ***des infrastructures et des politiques adaptées*** *aux défis climatiques.*

→ ***Point particulier d'attention par rapport à Glo-Djigbé Industrial Zone (GDIZ) citée comme l'un des piliers porteurs de la croissance économique***

Pour éviter le risque d'une industrialisation qui profite davantage aux investisseurs étrangers qu'aux Béninois, ainsi que les risques d'emplois précaires et d'un modèle basé uniquement sur l'exportation, la société civile recommande que l'attention soit portée sur :

- **plus d'opportunités pour les entreprises béninoises dans la chaîne de valeur de la GDIZ, et surtout le transfert de technologie ;**
- **la garantie d'un salaire minimum décent, de meilleures conditions de travail, la possibilité de négociations collectives et la lutte contre les abus ;**
- **les bénéfices fiscaux réels pour le Bénin ;**
- **plus de justice et d'équité dans les indemnisations, et une meilleure prise en compte des populations affectées.**

Pour la société civile, GDIZ est un projet à fort potentiel, mais qui doit davantage mieux bénéficier aux Béninois afin de favoriser son extension à d'autres pôles de développement économique du Bénin.

II. EXPRESSION D'ASPIRATIONS DE LA SOCIETE CIVILE POUR LE DPBEP 2026-2028 AU NIVEAU DES SECTEURS SOCIAUX

Tout en reconnaissant les efforts faits par les gouvernements au cours des précédentes gestions budgétaires et espérant la concrétisation des actions prévues au budget de l'Etat Gestion 2025 en faveur des secteurs sociaux, la société civile estime que certaines actions demeurent une priorité au regard de la situation des indicateurs dont les cibles sont bien loin des engagements nationaux, régionaux et internationaux pris volontairement par le Bénin.

Tableau de bord et tendances des ODD au Bénin en 2024

Des défis majeurs demeurent Des défis importants demeurent Des défis demeurent

Réalisation de l'ODD **p** Décroissant **5** En stagnation **D** En amélioration modérée

L En bonne voie ou maintien

Données non disponibles

Données non disponibles

***Note :* Le titre complet de chaque ODD est disponible ici : https://sdgs.un.org/fr#goal_section**

Source : Rapport sur le développement durable, SDSN, 2024

1) EXPRESSION D'ASPIRATIONS DES POPULATIONS DANS LE SECTEUR EAU, HYGIENE ET ASSAINISSEMENT DE BASE

A- Veiller à la continuité du service public d'eau portable dans les zones couvertes et réaliser l'accès à l'eau potable des zones non couvertes notamment dans les villages de l'Aire Communautaire de Conservation de la Biodiversité de la Bouche du Roy.

L'accès à l'eau potable est un droit humain, consacré par la communauté internationale. Pour traduire cet engagement, le gouvernement du Bénin a mené des

reformes qui ont abouti à la création de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR) dont l'objectif est d'accélérer la production, la distribution et la commercialisation de l'eau potable dans les communes. En dépit des progrès réalisés par l'Etat, des difficultés persistent pour ce qui concerne la continuité du service public de l'eau dans certaines communes. Les populations qui vivent dans certaines zones humides sont dans l'eau mais manquent d'eau potable. Cette situation s'observe dans plusieurs zones humides au Bénin, dont l'Aire Communautaire de Conservation de la Biodiversité de la Bouche du Roy.

L'accès à l'eau potable dans cette zone constitue un défi majeur pour les communautés résidentes. On dénombre à l'intérieur et autour de cette l'Aire Communautaire de Conservation de la Biodiversité de la Bouche du Roy (ACCB), 17 villages dont 10 sont enclavés et ne disposent ni d'électricité, ni d'eau potable. Dans cette zone, l'accès à l'eau potable continue d'être, un luxe malgré les nombreux risques liés à la consommation d'eau impropre, souvent à l'origine des maladies hydriques.

B-Accélérer la couverture de quatre villes non couvertes par la SONEB

Les villes chefs-lieux de communes, à savoir Kalalè, Zè, Ouinhi, et Kpomassè, ne disposent pas d'un réseau de distribution d'eau en milieu urbain et doivent encore en être équipees. Toutefois, dans sa volonté d'atteindre l'accès universel à l'eau potable quatre des huit chefs-lieux de communes sont en train d'être équipés de réseau de distribution d'eau potable en milieu urbain. Nous saluons l'effort du gouvernement pour la prise en compte de ces quatre villes chefs-lieux de communes (Karimama, Cobly, Ouèssè, Gogounou) dans des projets en cours de réalisation visant la couverture en eau par la SONEB et invitons l'Etat à faire encore un effort supplémentaire dans la mobilisation de ressources pour les quatre autres restantes (Kalalè, Zè, Ouinhi, et Kpomassè).

Outre ces villes citées plus haut, le problème d'accès à l'eau potable est très remarquable dans les communes telles que : Matéri, Sinendé, Tchaourou, Toffo, N'Dali, Bantè, Covè, Za-Kpota, Sakété, Djougou, Ségbana, Nikki, Malanville, Aguégués, Sèmè-Kpodji et Zagnanado.

2) EXPRESSION D'ASPIRATIONS DES POPULATIONS DANS LE SECTEUR DE LA SANTE

A-Rendre opérationnel le décret 2023-327 du 21 juin 2023 portant modalités de mise en œuvre de l'assurance maladie obligatoire au Bénin en intégrant la prise en charge automatique des urgences et étendre le fonds de garantie automobile aux motocyclistes.

Les coûts directs élevés et le faible taux de couverture d'assurance maladie constituent un problème pour le secteur de la santé. En effet, les frais liés aux consultations initiales, aux examens cliniques, au triage des patients dès leur arrivée, aux coûts des soins d'urgence (traitements, interventions chirurgicales, procédures diagnostiques telles que radiographies, scanners, analyses de laboratoire, prix des médicaments administrés en urgence, dispositifs médicaux) et aux kits d'urgence utilisés lors des soins constituent un obstacle majeur pour les demandeurs de soins. Ces coûts représentent la principale cause de décès dans les services d'urgence au Bénin car les patients n'ayant pas de ressources en cas d'urgence sont laissés pour compte.

Cet état des choses est exposé dans un article du journal *Matin Libre* : ***https://matinlibre.com/2024/10/11/pour-un-meilleur-acces-aux-soins-neurochirurgicaux-durgence-des-victimes-de-traumatisme-cranien-et-de-la-colonne-vertebrale-au-benin/*** qui informe que *les victimes d'accidents de la route entraînant un traumatisme crânien ou de la colonne vertébrale éprouvent des difficultés dommageables pour leur survie*. L'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH), dans son volet assurance maladie, a inclus les traumatismes crâniens dans le panier de soins de base, selon le décret 2023-327 du 21 juin 2023 portant modalités de mise en œuvre de l'assurance maladie obligatoire au Bénin. Il faut noter que tous les soins concernant le parcours des victimes de traumatismes crâniens et vertébro-médullaires ne sont pas couverts, de même que les médicaments, alors qu'ils sont l'une des principales poches de dépenses pour les soins chirurgicaux de base.

Au Bénin, le défaut d'éclairage est noté sur la plupart des axes routiers et constitue l'une des causes des accidents de la route entrainant des traumatismes crâniens.

B-Accélérer le renforcement du plateau technique des hôpitaux de référence en vue de disposer en 2026 des centres hospitaliers aux normes requises par l'OMS ;

Selon l'OMS, le Gouvernement a investi, de 2016 à 2020 un montant total de onze milliards huit cent soixante-douze millions sept cent cinquante-neuf mille trois cent deux (11.872.759.302) Francs CFA pour le renforcement et la modernisation du plateau technique des formations sanitaires. Malgré cet effort d'investissement, le plateau technique des hôpitaux et formations sanitaires n'a pas encore atteint la capacité suffisante d'accueil des patients. L'état critique des hôpitaux et des centres de santé se constate dans les hôpitaux et formations sanitaires des communes comme ***Natitingou, Ouinhi, Kalalé, Cotonou, Bantè, Nikki, Tanguiéta, Savalou, Comè, Kouandé, Sèmè-Podji*** qui manquent de services de radiologie, de laboratoires équipés, de lits pour les hospitalisations, de tables pour les services d'urgence, etc…

→ ***Point d'attention concernant le retrait des USA sur le financement de la santé mondiale.***

Les OSC s'inquiètent et recommandent au gouvernement de donner une priorité au budget du secteur de la santé dans les orientations budgétaires de la gestion 2026 afin de gérer au mieux les perturbations que pourrait engendrer cette situation au niveau du secteur.

3) EXPRESSION D'ASPIRATIONS DES POPULATIONS DANS LE SECTEUR DE LA PROTECTION SOCIALE

A-Veiller à l'extension complète de l'initiative « Classes Socioéducatives ».

L'initiative « Classes Socioéducatives » est un projet conjoint entre le MASM et le MESTFP. Elle constitue une solution adaptée à la recrudescence des fléaux sociaux et des comportements à risques développés par les adolescents et les jeunes dans la société. Il s'agit d'une approche d'intervention visant à promouvoir auprès des jeunes les compétences de vie courante, le patriotisme, les valeurs du travail bien fait, la citoyenneté responsable, le leadership, l'estime et l'affirmation de soi, la protection de l'environnement, la reconnaissance des situations à risque, les valeurs éthiques et la prévention de certains fléaux sociaux, tels que la cybercriminalité[1]. Dans cette perspective, nous recommandons une augmentation du budget alloué au Ministère des Affaires Sociales, afin de permettre :

- l'extension du programme à d'autres collèges et lycées à travers le pays ;
- le renforcement des capacités des encadrants et des enseignants, pour une meilleure transmission des valeurs ciblées ;
- la mise en place d'outils pédagogiques adaptés et de campagnes de sensibilisation pour un impact durable ;
- un suivi-évaluation rigoureux afin d'optimiser l'efficacité de l'initiative.

B-Renforcer les capacités d'intervention de la Direction Générale de la Microfinance en matière d'Inclusion financière

Pour l'année 2025, les engagements du Bénin en matière d'inclusion financière, selon la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF) 2023-2027, visent à garantir un accès sécurisé aux services financiers pour toutes les populations. L'indice d'inclusion

[1] https://www.gouv.bj/article/2439/mise-oeuvre-classes-socio-educatives-benin-acteurs-atelier-infusion-thematiques-disciplines-porteuses/

financière devrait dépasser à 0,70 contre 0,667 en 2021. Pour réaliser cet engagement, les fonds affectés à la Direction Générale devraient augmenter de 2024 à 2025. Cependant en 2024, 105.800.000 F CFA ont été accordés à cette Direction Générale pour la réalisation des activités de terrain, un montant qui est resté inchangé en 2025.

C-Renforcer les dotations des Guichets Uniques de Protection Sociale en vue de l'efficacité des actions de protection sociale

Le Guichet Unique de Protection Sociale (GUPS) proposé en remplacement des Centres de Promotion Sociale (CPS) tel qu'annoncé en Conseil des Ministres du 15 février 2023 est une innovation et une mutation apportées au système de protection en République du Bénin afin de rendre les services et les prestations plus accessibles aux populations.

La dotation de certains GUPS (ne bénéficiant pas de soutien des partenaires) est passée de 4.000.000 FCFA à 6.000.000 FCFA en 2024[2]. Pour l'année 2025, tous les anciens GUPS sont passés à 6.000.000 FCFA, à l'exception des nouveaux mis en place, qui ont une dotation de 4.000.000 FCFA, entrainant une augmentation de 60.000.000 FCFA de la ligne dédiée aux GUPS dans le budget 2025 du MASM, passant de 512.940.000 FCFA à 572.940.000 FCFA. Cependant, le besoin pour le bon fonctionnement des GUPS est de 10.000.000 FCFA[3] par GUPS, soit un budget total de 900.000.000 FCFA pour l'ensemble des GUPS.

D-Allouer des ressources pour le financement du programme Cash plus Care / Faaba pour mettre fin au mariage des enfants à travers son expansion progressive au niveau des départements non encore couverts par l'UNICEF

D'après le dossier d'investissement[4] élaboré par l'UNICEF sur les possibilités de financement de ce programme par le gouvernement, au regard de l'analyse de l'espace budgétaire et conformément aux récentes réformes fiscales du Bénin, quatre principales pistes de financement ont été modélisées pour permettre au gouvernement d'accroître ses revenus basés sur la fiscalité. Ces pistes comprennent :

- la mise en place d'une taxe de développement du tourisme,
- la formalisation de l'économie informelle,

[2] Revue annuelle du MASM du mercredi 29 Janvier 2024
[3] Revue annuelle du MASM du mercredi 29 Janvier 2024
4 Rapport final : « Insvestment case » du programme Cash plus Care / Faaba pour mettre fin au mariage des enfants

- l'atteinte de l'objectif de la Stratégie de Mobilisation des Revenus à Moyen Terme (SMRT) et
- l'obtention de soutien par l'Aide Publique au Développement (APD)

En introduisant ces mesures, le gouvernement peut générer un espace budgétaire total de 1 551 milliards XOF (environ 2,5 milliards dollars) à l'horizon 2035, allant de 124 milliards XOF en 2026 à 191,2 milliards XOF en 2035. La Société civile recommande au gouvernement d'intégrer ce programme dans les orientations budgétaires de 2026 à 2028.

4) EXPRESSION D'ASPIRATIONS DES POPULATIONS DANS LE SECTEUR AGRICOLE

Dans le cadre de la définition des orientations budgétaires pour le DPBEP 2026-2028 pour le secteur agricole, les OSC recommandent ce qui suit au gouvernement :

A-Mettre en place des mesures de renforcement de la production agricole pour assurer la sécurité alimentaire et réduire l'importation des produits de première nécessité tels que le riz ;

Le Gouvernement du Bénin a mis en place des actions pour répondre à la vision du Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole : « *un secteur agricole béninois dynamique à l'horizon 2025, compétitif, attractif, résilient aux changements climatiques et créateur de richesses, répondant de façon équitable aux besoins de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population béninoise et aux besoins de développement économique et social de toutes les couches de la population du pays* ». Les statistiques du secteur montrent que l'agriculture fait face à des défis pour la réalisation de cette vision à l'échéance 2025. Des actions doivent être renforcées sur la période 2026-2028. La valeur des exportations des produits agricoles en 2022 s'élève à 422,1 milliards contre 409,3 milliards en 2021 représentant respectivement 75,4% et 72,0% de la valeur totale des exportations du pays. Le coton demeure le principal produit d'exportation avec une valeur des exportations représentant respectivement 54,8% et 78,2% de la valeur totale des exportations (tous produits confondus) et de la valeur totale des exportations des produits d'origine végétale. La balance commerciale agricole est déficitaire de 165,0 Milliards de FCFA en 2022 et de 95,1 Milliards de FCFA en 2021.

La production nationale ne permet pas encore de renforcer la capacité d'autosuffisance alimentaire du Bénin. Le taux d'autosuffisance en consommation de riz est de 24,8%, celui en viande est de 42,2% et pour les produits halieutiques de 40,7

%. A titre d'exemple, les importations de riz au Bénin restent encore importantes et sont en augmentation croissante depuis 2020. Le volume des importations du riz au Bénin qui était de 883 933 tonnes en 2020 est passé à 1 405 799 tonnes en 2021 et 1 591 508 tonnes en 2022.

B-Renforcer la résilience des ménages agricoles

Le secteur agricole est confronté au changement climatique et à l'insécurité dans certaines zones agricoles, en raison des attaques terroristes et des catastrophes naturelles. Dans ce contexte, selon le rapport sur le revenu des exploitants agricoles au Bénin (Avril 2023) la capacité de résilience[5] des agriculteurs est faible et tourne en moyenne autour de 53,8%, avec une forte variabilité de l'indice moyen de résilience en fonction du sexe, de la nature de la production, de la capacité de production, de la tranche d'âge et de la zone géographique. L'analyse de la capacité de résilience indique de fortes inégalités en termes de vulnérabilité des ménages agricoles[6]. Partant de ce constat, avec une population agricole estimée à 54,8 % de la population active (soit plus de 6,5 millions) dont 47,9 % de femmes, la vulnérabilité des ménages agricoles interpelle.

Comprenant et soutenant la dynamique d'industrialisation amorcée par le Gouvernement, les OSC recommandent au gouvernement de :

- ***Mettre en place des mesures de protection sociale appropriées ;***
- ***Accroitre le financement agricole notamment pour les jeunes producteurs et les femmes ;***
- ***Renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique ;***

C-Renforcer la production avicole et développer de nouvelles filières pour répondre aux besoins du marché

Selon les données de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD), le Bénin a importé en 2021, environ 115 mille 800 tonnes de viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés des volailles pour une valeur de près de 60milliards de francs CFA. Le 31 décembre 2024, l'interdiction de l'importation d'œufs et de poulets congelés est entrée dans sa phase opérationnelle. Selon la note

[5] « La résilience est la capacité des ménages de faire en sorte que les facteurs de stress et les chocs n'aient pas de conséquences négatives durables sur le développement » (RM-TWG, 2014).

[6] Direction de la Statistique Agricole (DSA), Avril 2023. *Analyse de la capacité de la résilience des ménages agricoles au Bénin en 2021.* MAEP. Cotonou, Benin. https://dsa.agriculture.gouv.bj/section/Documentations/Publication

d'information de l'ACED (décembre 2024)[7], la filière « produits avicoles » béninoise est marquée par une production locale limitée qui couvre seulement 43 % de la demande de viande de poulet, une prédominance des importations, et des contraintes structurelles telles que l'accès restreint aux intrants, la faible professionnalisation des éleveurs, et une régulation insuffisante. Partant des expériences des pays ayant fait ce choix et des attentes des producteurs béninois, les OSC recommandent :

- ***de renforcer le cadre réglementaire,***
- ***de mettre en place des incitations fiscales,***
- ***de faciliter un meilleur accès aux intrants et au financement des producteurs,***
- ***d'accompagner la mise en place d' infrastructures modernes,***
- ***de soutenir la recherche et le développement de la filière avicole,***
- ***de développer d'autres filières en soutien à la filière avicole telles que la fingiculture (culture de champions comestibles) et l'héliciculture (élevage d'escargots).***

D-Améliorer les conditions de commercialisation du soja grains et des noix brutes de cajou afin de réduire la vulnérabilité des producteurs agricoles

Conformément aux dispositions du décret n° 2022-568 du 12 octobre 2022, l'interdiction d'exportation du soja en grains et des noix brutes de cajou est devenue effective depuis le 1er avril 2024. Ledit décret fait obligation aux exportateurs de noix brutes de cajou ou du soja en grain d'être agréés par le ministère chargé du commerce qui s'assure au préalable de la satisfaction effective des besoins des transformateurs locaux. Cette décision oblige les producteurs à céder leur production aux industries transformatrices installées dans la GDIZ. Les statistiques sur la capacité de résilience des exploitants agricoles révèlent leur vulnérabilité et appellent à l'amélioration de leurs conditions de vie et travail.

5) EXPRESSION D'ASPIRATIONS DES POPULATIONS DANS LE SECTEUR DE L'EDUCATION

A-Actualiser et financer l'opérationnalisation de la stratégie de renforcement des alternatives éducatives 2018-2025 ;

[7] Mesure d'interdiction de l'importation de poulets congelés et d'œufs de table au Bénin.: que nous enseignent les expériences similaires en Afrique de l'Ouest ? Centre Africain pour le Développement Equitable, Décembre 2024 Note-dinformation-Importation-Politique-UpMM-19-12-2024-.pdf

Les statistiques révèlent en 2022, un pourcentage de 38,18 % (26% en 2015) des apprenants du primaire, 73,54% (45% en 2015) des élèves du 1er cycle du secondaire et 83% (72% en 2015) des élèves du second cycle du secondaire n'ont pas pu achever leur cycle. En vue de répondre à ce défi, les alternatives ont été mises en place dans les communes avec l'appui de partenaires techniques et financiers tels que UNICEF (PCA 2011-2018), Coopération Suisse avec le PAEFE (cours Barka 2011-2015 avec une phase de généralisation 2015-2025). Pour ce faire, une stratégie de mise en œuvre des alternatives a été **élaborée depuis 2018 mais n'a jamais été adoptée, encore moins opérationnalisée malgré l'effectif croissant d'enfants hors de l'école.**

B-Renforcer l'investissement dans les infrastructures des lycées techniques pour une formation de qualité et un développement industriel durable.

La réalité sur le terrain de l'investissement dans les infrastructures des lycées techniques montre que malgré les efforts, des insuffisances criantes sur le terrain. En effet, l'un des principaux objectifs du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) est d'augmenter la proportion d'apprenants de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels (EFTP) de 11 % en 2019 à 70 % en 2030 dans l'Enseignement Secondaire Général post-éducation de base. Cependant, cette ambition se heurte à un défi majeur : l'insuffisance des infrastructures, qui limite à la fois la capacité d'accueil et la qualité de la formation dispensée.

Dans plusieurs établissements, les infrastructures restent précaires, compromettant la qualité de l'apprentissage. Le manque de salles de classe adaptées, d'équipements techniques modernes et de laboratoires spécialisés sont autant de freins à une formation efficace et professionnalisante.

6) EXPRESSION D'ASPIRATIONS DES POPULATIONS DANS LE SECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET LE CADRE DE VIE

A-Accélérer les travaux d'asphaltage ou d'aménagement des routes ou axes lancés en 2023 et 2024

L'effort du Gouvernement en matière de réalisation de travaux de bitumage et d'aménagement des voies est salutaire. Cependant, pour accélérer l'interconnexion routière des communes afin de booster l'économie locale et nationale, certains axes routiers méritent d'être pris en compte dans la programmation pluriannuelle 2026-2028. Il s'agit de :

Abomey Tanve Sahe Ahogbeya Klekanme ; Zogbodomey-Akiza, Cana-Kpokissa ; Azovè-Houégamè-Klouékanmè et aménagement de la voie Klouékanmè-Agbangnizoun ; Tanguiéta - Cobly, Tiéle - Matéri et Tanguiéta - Porga ;

B-Programmer la réalisation des travaux d'asphaltage ou aménagement

- L'axe Abomey – Tchetti (**Avantages économiques** : axe suppléant l'axe Bohicon - Savalou via Dassa-Zoumè dont il réduit la distance de plus du tiers ; route du Coton et du Soja dans les Collines ; grenier et réseaux de marchés).
- L'axe Zogbodomey - Tohouès de Ouinhi - Adja-Ouèrè - Pobè - Nigéria (**Avantages économiques** : Corridor et raccourci pour faciliter l'accès des personnes, biens et services reliant les départements du Zou, du Plateau et le Nigéria) ;
- L'axe Birni - Kouandé - Brignamaro (**Avantages économiques** : Raccourci pour faciliter l'accès des personnes, biens et services reliant les communes de Kouandé et de Kérou sans prendre par la Commune de Péhunco) ;
- D'autres axes routiers : Azovè-Houeganme - Houedogli - Klouékanmè ; Houeganme-Toviklin-Avedjin - Lalo ; Marché de Codehoumbamey – Hounkemey et, la voie Attohoue - Sokouhoué ; Djougou – Ouaké, et Djougou - N'Dali ; Parakou - Kabo ; Biro Gnonkourokali reliant la commune de Bembéréké, d'une part, et de la voie Nikki Tasso -frontière avec le Nigéria ; Dasso - Ouokon - Houedja - Sagon - Dovi Dovè - Covè.

C-Réaliser la construction d'un nouveau pont sur le fleuve Ouémé à Sagon Ganhimè

Ce pont revêt une importance stratégique pour le Bénin. Cependant ses caractéristiques ne répondent pas aux normes techniques et aux exigences internationales, notamment en ce qui concerne le dimensionnement. Deux véhicules ne peuvent pas se croiser, bien qu'il s'agisse d'une voie à double sens. La situation au niveau de ce pont devient une urgence pour le gouvernement afin de soulager le calvaire des populations.

Aussi est-il que l'éclairage public contribue à assurer la sécurité des personnes et des biens sur les axes routiers. Cependant, le constat fait par la société civile est que la plupart des axes routiers du Bénin sont dans l'obscurité. A cet effet, les OSC recommandent au gouvernement que ***l'éclairage public durable de tous les axes routiers dans les agglomérations soit pris en compte*** dans la programmation pluriannuelle 2026-2028.

D-Intégrer dans le manuel de procédure de la CONAFIL, l'entretien des canaux et drains comme dépenses publiques

Dans la basse vallée de l'Ouémé, de nombreux canaux et drains naturels ou d'origine anthropique sont présents et jouent des rôles et des services très importants tels que la circulation des biens et des personnes, le drainage des terres agricoles et l'écoulement des eaux. Sous l'effet des phénomènes de crue annuelle, les canaux font l'objet d'apports sédimentaires et de proliférations de la végétation aquatique, ce qui perturbe la navigation et l'effet tampon vis-à-vis des inondations ainsi que le drainage des zones agricoles. Il est d'entretenir et de curer ces canaux de façon régulière pour maintenir leurs services. Les coûts des travaux sont hors de portée des communautés, et les collectivités territoriales peinent à mobiliser les fonds publics nécessaires pour financer les travaux de curage des canaux. **Après plusieurs tentatives de persuasion des autorités communales et préfectorales sur la problématique, il ressort que la dépense pour l'entretien des canaux et drains n'est pas éligible dans les dépenses publiques.**

III- AUTRES PREOCCUPATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

- **Opérationnaliser et prendre en compte les questions d'équité dans la mise en œuvre du Fonds d'Investissement Communal pour un développement humain, social et économique des collectivités territoriales**

En tant qu'unique mécanisme de transfert de ressources aux communes en République du Bénin, le FADeC est souvent critiqué, remis en cause et même fustigé. Il est très rare que tous les acteurs de la CONAFIL, en l'occurrence les communes soient effectivement satisfaits de la clé de répartition adoptée pour déterminer la part de ressources à transférer à chaque commune aussi bien pour l'investissement (affecté) que pour le FADeC fonctionnement (non affecté). L'analyse des critères actuels du FADeC montre la non prise en compte des spécificités de chaque commune dans le transfert des ressources. Le FADeC est conçu pour financer le développement communal : c'est pourquoi il y a lieu de prendre en compte, d'une manière ou d'une autre, les problèmes spécifiques auxquels chaque commune est confrontée. Or ; il se trouve que le FADeC, depuis sa création jusqu'à aujourd'hui, est dans la globalité et non la spécification des besoins propres à chaque commune. Il ne prend donc pas en compte la territorialisation[8] du développement et surtout du développement local. En plus de ces constats, en 2024, les ressources du FADeC affecté n'ont pas été versées à

[8] La territorialisation du développement impose la prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'élaboration et l'implémentation des politiques publiques.

temps aux communes, dans un contexte où celles-ci peinaient à mobiliser leurs fonds propres.
Point n'est besoin de présenter l'importance de l'amélioration progressive de la gouvernance pour la mobilisation des ressources.

- **Intégrer le Développement Economique Local (Del) dans le DPBEP 2026**

Le **Développement Économique Local (DEL)** est un axe stratégique du processus de décentralisation au Bénin, inscrit dans la **Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADEC 2024-2033)**, qui vise à faire des communes des espaces de **gouvernance efficace** et de **croissance économique inclusive**.

Renforcer les capacités des communes en matière de DEL et d'emploi des jeunes

- Intégrer dans le DPBEP un programme national de formation des élus et des cadres communaux sur le DEL et l'insertion économique des jeunes.
- Créer des services communaux dédiés au DEL et à l'accompagnement des jeunes entrepreneurs (formations, financements, incubateurs).
- Mettre en place un observatoire local de l'emploi et des opportunités économiques pour un meilleur suivi.

Améliorer le cadre réglementaire et institutionnel

- Intégrer l'évaluation du DEL et de l'insertion des jeunes dans les critères d'attribution des subventions FADeC.
- Accélérer la création du Fonds d'Investissement Communal (FIC) pour financer les projets économiques à fort impact.
- Rendre opérationnelle la **Loi N° 2024-30 du 23 juil. 2024 portant cadre juridique du partenariat public-privé en République du Bénin** notamment les aspects spécifiques aux communes pour attirer les investisseurs privés.

Stimuler l'investissement et la mobilisation des ressources propres

- Inscrire dans le DPBEP un **programme d'investissement territorial ciblé sur les filières porteuses** (agriculture, artisanat, numérique, énergies renouvelables).
- Développer des pôles économiques intercommunaux pour renforcer l'attractivité des territoires tout en favorisant l'entrepreneuriat des jeunes**.**
- Encourager la formalisation et l'accompagnement des entrepreneurs locaux par des incitations fiscales adaptées**.**
- Encourager la formalisation des emplois et accorder des incitations fiscales aux PME et start-ups dirigées par des jeunes**.**

- Mettre en place des incubateurs et des espaces d'innovation économique pour accompagner les jeunes entrepreneurs.

Renforcer la concertation et le dialogue public-privé

- Mettre en place des cadres de dialogue entre les municipalités, les entreprises, les partenaires techniques et les organisations de jeunes entrepreneurs**.**
- Développer des programmes d'apprentissage et de mentorat en partenariat avec le secteur privé.
- Assurer un suivi des jeunes formés et insérés pour mesurer l'impact des politiques mises en œuvre.

Malgré les avancées en infrastructures sociocommunautaires, les communes peinent à mobiliser des ressources propres et à structurer des investissements productifs. Ce plaidoyer vise à améliorer l'engagement des collectivités territoriales et à renforcer le cadre institutionnel du DEL. Le **Code de l'Administration Territoriale (CAT 2021)** confère aux communes **des compétences en matière de promotion du développement économique**, leur permettant d'initier des investissements, d'encourager l'implantation d'activités économiques et de valoriser leurs potentialités locales. Toutefois, ces dispositions restent sous-exploitées, et les communes peinent à mobiliser les ressources nécessaires pour impulser une dynamique économique durable.

Dans le cadre du **PAG 2021-2026**, une ligne budgétaire de **64 milliards FCFA** est dédiée à pour l'***« Appui au développement des communes »***. Il est essentiel d'aligner le **DPBEP 2026-2028** sur cette dynamique pour maximiser l'impact du DEL, notamment le renforcement de la capacité d'investissement des communes et la création d'emplois des jeunes.

Renforcer la bonne gouvernance financière et la lutte contre la corruption

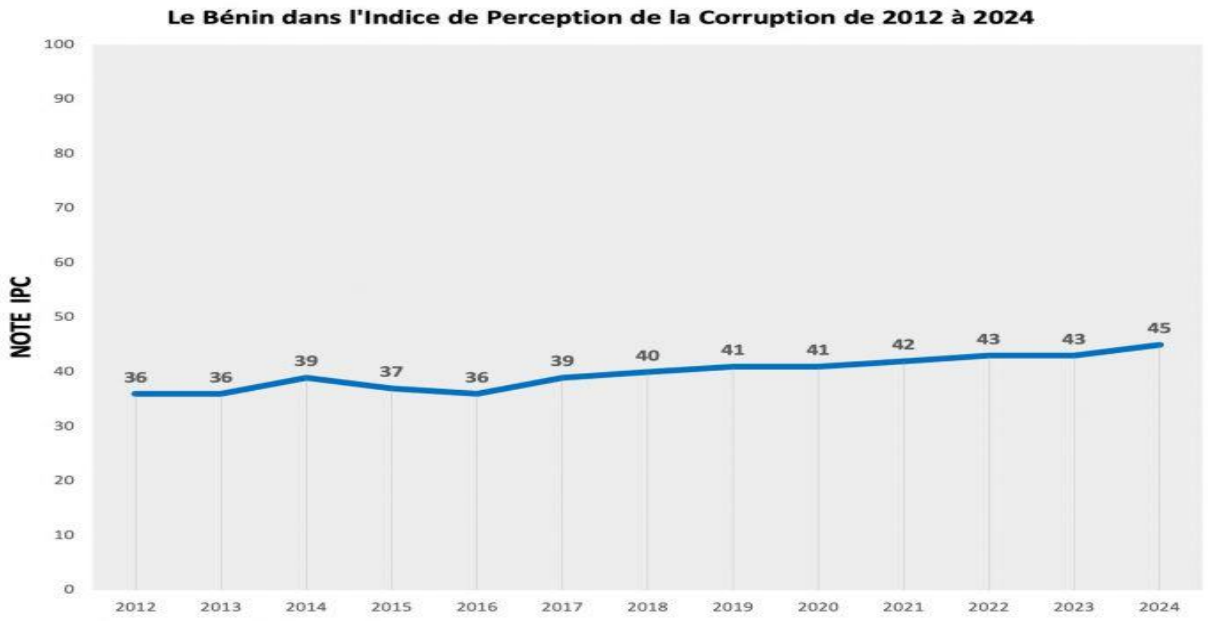

Le Bénin qui stagnait à 43 sur 100 points dans les publications de l'IPC en 2022 et 2023 a amélioré de 02 points sa note sur l'indice, en passant à un **score de 45 sur 100 points dans l'édition de 2024** publiée ce 11 février 2025 par *Transparency International*. Cette performance est due aux progrès enregistrés par le Bénin dans l'Evaluation des Politiques et des Institutions Nationales (*Country Policy and Institutional Assessment CPIA*) de la Banque Mondiale et celle de la Banque Africaine de Développement. Dans la CPIA de la Banque Mondiale qui évalue le cadre politique et institutionnel des pays éligibles à l'assistance de l'Association Internationale de Développement (IDA), le Bénin a enregistré une progression de son score publié en 2024, passant de 3,8 en 2022 à 3,9 en 2023. Les données prises en compte dans le calcul de l'IPC du Bénin en 2024 proviennent de 06 sources externes à savoir :

- CPIA (Banque Mondiale) : progrès de 8 points dans le calcul de l'IPC,
- CPIA (BAD) : progrès de 6 points dans le calcul de l'IPC,
- Indice de transformation (Bertelsmann Stiftung) : progrès de 2 points dans le calcul de l'IPC,
- Projet Variétés de démocraties (V-Dem) : +0 point dans le calcul de l'IPC,
- Indice de l'Etat de droit (World Justice Project) : +0 point dans le calcul de l'IPC,
- Indicateurs des conditions économiques et de risque (Global Insight) : **-2 points** dans le calcul de l'IPC.

Malgré ce score, le Bénin demeure parmi les 90 % des pays de l'Afrique subsaharienne obtenant un score inférieur à 50. Le Bénin ne figure pas parmi les pays ayant connu des changements significatifs sur la note de l'IPC, car le pays n'a obtenu qu'une progression de 8 points au cours des 10 dernières années (37/100 en 2015 et 45/100 en 2024) alors qu'il fallait au moins avancer de 10 points. D'où la nécessité de poursuivre les efforts avec une attention particulière sur le constat général de l'IPC 2024 pour l'Afrique subsaharienne : ***la faiblesse des mesures de lutte contre la corruption compromet l'action climatique***. Le Bénin, étant devenu *« un pionnier de la finance climatique »*[1] et bénéficiant de prêts pour financer ses priorités d'adaptation et d'atténuation climatiques, doit redoubler de vigilance. Le renforcement du système de prévention et de lutte contre la corruption constitue donc un investissement capital pour permettre aux populations béninoises d'être résilientes face au changement climatique et de s'assurer les opportunités socio-économiques nécessaires pour bâtir un avenir meilleur.

Pour ce faire, l'opérationnalisation du Haut-Commissariat à la Prévention de la Corruption, saluée par le Réseau Social Watch Bénin, Section Nationale en formation de Transparency International, est un bon signe pour espérer que le Bénin tienne ce pari.

- **Renforcer la mise en œuvre des réformes de l'espace communautaire**

Ce tableau ci-dessous présente les performances de plusieurs pays en matière de gouvernance économique et convergence, marché commun, réformes sectorielles et taux moyen de mise en œuvre pour l'année 2022. Il ressort du taux moyen de mise en œuvre que le Bénin est à la traine après la Guinée-Bissau. Les OSC recommandent au Gouvernement de renforcer la stratégie de mise en œuvre des réformes communautaires

	DOMAINES 2022			Taux moyen de mise en œuvre
	Gouvernance économique et convergence	Marché commun	Réformes sectorielles	
Bénin	85,39	70,76	53,34	69,83
Burkina Faso	94,82	83,27	71,40	83,16
Côte d'Ivoire	94,58	79,00	86,98	86,85
Guinée- Bissau	71,23	52,30	25,45	49,66
Mali	82,10	86,93	90,19	86,41
Niger	82,54	82,10	64,75	76,46
Sénégal	86,03	67,84	69,49	74,45
Togo	94,80	67,20	65,64	75,88
Union	86,43	73,67	65,91	75,34

CONCLUSION

Au regard de la vision et des ambitions du Gouvernement pour le volet social sur le quinquennat 2021-2026, nous espérons que les aspirations et préoccupations évoquées dans le présent document auront un écho favorable dans la définition des orientations stratégiques budgétaires pour la gestion 2026-2028.

Il est important au regard du contexte social, économique et politique actuel du Bénin d'agir efficacement afin de corriger les inégalités sociales et géographiques persistantes pour **réduire les risques de radicalisation et de propagation de l'extrémisme violent dont les affres annihileront tous les efforts consentis depuis 2016** pour révéler le Bénin.